

Nom du conseiller/de la conseillère	Nom du participant/de la participante
Date Heure de début Heure de fin	Coordonnées
<p>Rappel</p> <p>Pour assurer la conformité aux obligations de tenue de registres en vertu du Règlement administratif n° 6.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir des registres des séances avec le conseiller et des copies de la correspondance du REP confirmant la référence • Saisir les heures précises dans le portail du Barreau <p>Pour justifier une demande d'agrément d'heures de professionnalisme de FPC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donner des détails sur chaque sujet discuté et sur le temps passé, où le sujet discuté porte sur la responsabilité professionnelle, la déontologie ou la gestion de la pratique • Remarquer que l'agrément n'est accordé que s'il y a au moins 15 minutes de discussion de contenu sur le professionnalisme admissible 	
Empty space for recording session details	